

DESSINS CLAIREFOND



JEAN-NOËL TRONC

Le directeur général de la Sacem* explique qu'il en va de l'avenir des industries françaises que représentent le cinéma, l'édition ou les jeux vidéo, créatrices d'emplois et de croissance.

Les industries culturelles sont l'avenir de l'Europe

L'exception culturelle mobilise et crispe à la fois. Nous, les acteurs de la culture et des industries culturelles, avons été souvent en position défensive. Parfois maladroitement. Mais la bataille en cours n'a rien à voir avec une bataille du passé ou une quelconque « exception française ».

Il y a des millions d'emplois en jeu et, pour l'Europe, c'est son avenir créatif et numérique qui se joue. Et toutes les industries culturelles sont concernées. C'est pour cela que déjà plus de 4 000 créateurs de la musique de plus de vingt nationalités se sont mobilisés pour l'exception culturelle.

Non pour se plaindre, dans un contexte pourtant incertain et un secteur peu soutenu, mais pour expliquer à quel point la culture, loin d'être un problème, est une partie de la solution pour l'avenir de la France comme de l'Europe. Car les industries culturelles et créatives sont un gisement de valeur et d'abord d'emplois, souvent non délocalisables, de richesses et de croissance. De la musique au cinéma, en passant par les arts graphiques, l'audiovisuel, la presse ou l'édition, ces industries sont au cœur du numérique. Elles sont même le futur numérique de la France et de l'Europe.

À l'heure où persiste à Bruxelles une vision de plus en plus faussée des vrais atouts et besoins de l'économie européenne, la filière musicale appelle au rassemblement des industries créatives. Nous proposons d'opposer une « Europe créative » à l'Europe purement mercantile et consumériste, qui a déjà fait trop de dégâts en termes d'industries et d'emplois.

Pour cela, il nous faut sortir des postures défensives pour changer les rapports de force, et surtout, le regard sur nos secteurs, pour peser et nous imposer dans le débat européen. Et plus encore à ce moment charnière de l'histoire où une nouvelle fois l'exception culturelle, pourtant conquise de haute lutte il y a vingt ans, fait l'objet d'une dangereuse remise en cause.

Aujourd'hui, il est temps que l'Europe cesse de jouer contre son propre camp. En intégrant les services audiovisuels et culturels au sein de son accord de libre-échange avec les États-Unis, elle se tromperait de combat.

Contrairement à ce qui s'était passé en 1993, ce ne sont pas les États-Unis qui demandent la fin de l'exception culturelle, mais la Commission européenne elle-même. L'un des arguments serait qu'il faudrait demain pouvoir négocier de tels services avec la Chine ; penser que la Chine ouvrira son marché culturel au reste du monde : on voudrait rire d'une telle naïveté !

L'avenir des industries européennes numériques passe d'abord par les industries culturelles, qui comptent autant de champions mondiaux dans la musique, le cinéma, les jeux vidéo ou l'édition. À l'inverse, l'Europe a perdu en vingt ans toute son industrie informatique, électronique et des télécoms. Triste constat, mais qu'il faut regarder en face. Il faut donc pour 2014 un vrai « agenda créatif » européen, autrement plus crédible que la défunte « stratégie de Lisbonne » adoptée en 2000 et qui devait faire de l'Union « l'économie de connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde ». De cette illusion demeure pourtant un « agenda numérique » sans cesse ressassé, avec de moins en moins de crédibilité, par une machine européenne en panne de vision.

Défendre l'exception culturelle, c'est donc se battre pour l'Europe, son avenir, la spécificité de son modèle de droits d'auteur et de gestion collective qui permet indépendance et rémunération à des centaines de milliers de créateurs et d'éditeurs à travers toute l'Europe, et pour des dispositifs efficaces comme celui de la copie privée. Inventé par les Allemands, importé en France en 1985 (loi Lang) et présent dans presque toute l'Europe, ce dispositif permet à tous les consommateurs de copier moyennant une contribution minime sur leurs marges versée

par les importateurs de produits électroniques tous fabriqués hors d'Europe.

Défendre l'exception culturelle, c'est aussi et surtout s'attacher à la liberté autant qu'à l'égalité des chances pour les œuvres de l'esprit, mais aussi assumer qu'il est légitime de préserver la chanson française, incarnation de la sensibilité artistique de la nation, garantie par les quotas radios qui font de la France un des seuls marchés où les productions nationales représentent la majorité de la production musicale.

Défendre l'exception culturelle, enfin, c'est se positionner de manière positive et proactive. À nous, acteurs des industries culturelles, d'introduire dans le débat européen, en vue des élections de 2014, des propositions concrètes. L'éducation artistique, la fiscalité sur les contenus culturels en ligne ou l'accessibilité des offres culturelles européennes sur les plateformes en ligne sont des premières pistes de réflexion.

Non, défendre l'exception culturelle n'est ni ringard ni dépassé. Ce qui l'est, en revanche, c'est de persister dans l'ignorance de ce que le rapport Gallois a rappelé à l'automne : les industries culturelles, avec l'aéronautique ou l'industrie agroalimentaire, font partie des rares pôles d'excellence mondiaux de notre pays.

* Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique.

4,2 millions d'auditeurs/jour*

Radio partenaire de la Solitaire du Figaro - Eric Bompard cachemire

43 radios locales dont la vôtre

* Source Médiamétrie enquête 126 000, janv-mars 2013, ens. 13 ans et +, l-v, 5h/24h

Rejoignez-nous aussi sur francebleu.fr

